



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome adoptera, à sa séance régulière du 7 février 2022 à 19 h 00, le règlement #228-2022 décrétant l'adoption du Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Saint-Chrysostome et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Intégrité des membres du conseil;
- Honneur rattaché aux fonctions de membres du conseil;
- Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- Loyauté envers la municipalité;
- Recherche de l'équité.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 624, rue Notre-Dame, 2^e étage durant les heures d'ouverture du bureau. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.mun-sc.ca

DONNÉ À SAINT-CHRYSOSTOME, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.

Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Chrysostome certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à trois endroits différents dans la municipalité le 12^e jour du mois de janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de janvier 2022.

Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier